



(Renouvellement)

Projet Éducatif Territorial (PEDT) de

(commune, EPCI...)

Durée de validité du PEDT

2018-2019
 2019-2020
 2020-2021

Label Plan mercredi (Chapitre 5)

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet :	
Nom et prénom de l' élu de référence	
Fonction	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique	
Fonction	
Adresse	
Téléphone	
Adresse électronique	

Sommaire

- 1 **Quel est votre territoire ?**
- 2 **Quelles sont les modalités d'organisation des rythmes scolaires ?**
- 3 **Comment le PEDT est-il élaboré et mis en œuvre ?**
- 4 **Comment le périscolaire est-il mis en place sur votre territoire ?**
- 5 **Quelle est l'organisation de la journée du mercredi sur votre territoire ?**
- 6 **Dans quel cadre juridique s'inscrit le temps périscolaire ?**
- 7 **Procédure de signature**
- 8 **Vous souhaitez nous contacter ?**
- 9 **Fiche de synthèse de votre PEDT**

Ce document constitue une trame indicative de PEDT, vous pouvez le saisir directement en format numérique.

Une fois complété, vous pourrez le transmettre à la DDCS et à la DSDEN pour instruction et validation.

Les cadres gris apportent des éléments de réflexion sur les différents paragraphes traités. Vous pourrez utiliser les fiches jointes comme des repères méthodologiques.

Le PEDT se décline à partir :

- **d'une ambition** : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant.
- **d'une méthode** : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, la communauté éducative, les familles, les équipes d'animation.
- **d'un principe** : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

1

Quel est votre territoire ?

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
-	
-	

Indiquer la date à laquelle les éventuelles dérogations à l'organisation scolaire ont été accordées :/...../.....

	Nombre d'enfants concernés
Niveau maternel (moins de 3 ans)	
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	
Niveau élémentaire :	
Niveau secondaire :	

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) maternelle(s)	
École(s) élémentaire(s)	

Organisation en **regroupement scolaire** ?

Oui Non

La ou les écoles concernées relèvent d'un secteur :

REP REP + QPV Contrat de ruralité (précisez.....)

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels, tissu associatif,...) :

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

Le décret n° 2013-707 du 2 août relatif au projet éducatif territoriale prévoit dans son premier article que :

« Le projet éducatif territorial dans le cadre duquel peuvent être organisées, en application de l'article L.551-1 du code de l'éducation, des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, est élaboré conjointement, par la commune siège de ces écoles, ou l'établissement public de coopération intercommunale lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles lui ont été transférées, par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales ».

2

Quelles sont les modalités d'organisation des rythmes scolaires ?

Organisation du temps scolaire sur :

Organisation du temps scolaire sur 4 jours

Organisation du temps scolaire sur 5 jours

Joindre un (ou plusieurs) tableau(x) précisant le cadre choisi pour l'organisation du temps scolaire et périscolaire

Précisez le positionnement des activités pédagogiques complémentaires (APC)

.....

3
Comment le PEDT est-il élaboré et mis en œuvre?

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
-	-	-
-	-	-

Modalités de pilotage

A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il ?

.....

De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

.....

Autres modalités de fonctionnement :

.....

PROJET

4

Comment le périscolaire est-il mis en place sur votre territoire ?

Le périscolaire se déroule les jours où il y a école

Locaux

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

- Locaux scolaires
- Autres locaux, précisez :

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.)

- Oui Non
- Autre précisez.....

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.)

- Oui Non
- Autre précisez.....

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

-
-
-

Objectif éducatif :

Il ne se résume pas à un planning d'activités mais influe sur les conditions d'accueil des enfants et la manière de conduire les activités. L'objectif éducatif est soumis à des procédures de suivi et d'évaluation (tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs) devant garantir la qualité et la cohérence des activités.

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :

-
-
-

Activités proposées

Description des thématiques d'activités retenues.

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Activités scientifiques et techniques
- Ateliers lecture, écriture
- Atelier de langues
- Jeux de stratégie
- Jeux collectifs ou extérieurs
- Citoyenneté et développement durable
- Informatique
- Autres activités ludiques
- Aide aux leçons
- Jeux calmes, repos, détente.
- Autres.....

Quelle articulation des activités périscolaires avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?

.....

Intervenants extérieurs

- Agents territoriaux ou recrutés par les communes
- Enseignants rémunérés par la municipalité ou l'intercommunalité
- Bénévoles
- Associations

Dont :

- Association complémentaire de l'enseignement public agréée au niveau national ou local
- Association Jeunesse éducation populaire.

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

- Oui Non

Précisez.....

Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) |
| | <input type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAAT, BPJEPS, DEJEPS...) |
| | <input type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation) |

Non

Précisez :

Nombre de personnes concernées :

.....

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) :

.....

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE :

.....

Thématiques de formations privilégiées :

.....

Accueil des publics particuliers sur le temps périscolaire

Enfants en situation de handicap

Envisagez-vous un accompagnement particulier pour les enfants en situation de handicap ?

- Oui Non

Précisez.....

Envisagez-vous des formations particulières pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

- Oui Non

Précisez.....

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

.....

Enfants de moins de 6 ans

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

- Périscolaire Scolaire Périscolaire et scolaire

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

.....

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

.....

Modalités diverses

Budget de fonctionnement du périscolaire :

Exemple de tableau :

Budget de fonctionnement		
	Recettes	Dépenses
Prestation CAF / CEJ		
Participation des parents		
Participation commune		
Charge salariale		
Achat fournitures		
Restauration		
Formation		
Prestataires extérieurs		
Total		

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?

.....

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

- Inscription à la journée
 Inscription à la semaine
 Inscription au mois
 Inscription à l'activité
 Autre, précisez :

Raisons :

Contribution financière des familles le cas échéant pour les différents temps périscolaires (matin, midi, soir) ?
.....

Quels sont les moyens alloués à l'équipe pédagogique du périscolaire pour organiser et évaluer l'accueil ?
.....

Évaluation du projet

Périodicité de l'évaluation (Obligatoire pour le renouvellement)
.....

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)

Les outils d'évaluation et les indicateurs retenus doivent être définis en amont, le bilan permettra de rendre compte de l'atteinte ou non des objectifs éducatifs proposés.

Décret du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial :

« Article 3

L'évaluation de l'expérimentation prévue au I de l'article 2 fait l'objet, six mois avant son terme, d'un rapport réalisé par le comité de pilotage mentionné à l'article L.551-1 du code de l'éducation réunissant l'ensemble des partenaires du projet éducatif territorial signataires de la convention mentionnée au I de l'article 1^{er} et transmis au préfet de département et au recteur d'académie(...) »

PROJET

5

**Quelle est l'organisation de la journée du mercredi sur votre territoire ?
De quelle façon votre PEDT s'inscrit-il dans la charte « Plan Mercredi »**

L'organisation du mercredi est-elle confiée à un organisateur différent du périscolaire ?

- Oui Non

Vous avez répondu OUI à la première question:

Les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs et les partenaires associatifs culturels et sportifs doivent être identifiés dans votre PEDT dans le cadre de la labellisation « Plan mercredi »

Nom de la (des) structure(s) organisatrice(s):
.....

Objectifs éducatifs de l'organisateur des accueils de loisirs extrascolaire:
-.....
-.....
-.....

Existe-t-il une cohérence entre les objectifs éducatifs du temps périscolaire et du temps extrascolaire ?

- Oui Non

Développez :
.....

Vous avez répondu NON à la première question :

Activités proposées en temps extrascolaire

Description des thématiques d'activités retenues :

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Activités scientifiques et techniques
- Ateliers lecture, écriture
- Atelier de langues
- Jeux de stratégie
- Jeux collectifs ou extérieurs
- Citoyenneté et développement durable
- Informatique
- Autres activités ludiques
- Aide aux leçons
- Jeux calmes, repos, détente.
- Autres.....

Quelle est l'articulation entre les activités extrascolaires et le projet d'école ou le projet d'établissement ?
.....

Intervenants extérieurs

- Agents territoriaux ou recrutés par les communes
- Enseignants rémunérés par la municipalité ou l'intercommunalité
- Bénévoles
- Association

Dont :

- Association complémentaire de l'enseignement public agréée au niveau nationale ou local
- Association Jeunesse éducation populaire.

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

- Oui Non

Précisez.....

Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?

Oui

- Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD)
- Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...)
- Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)

Non

Précisez :

Nombre de personnes concernées :

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) :

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE :

Thématiques de formations privilégiées :

Accueil des publics particuliers sur la journée du mercredi

Enfants en situation de handicap

Envisagez-vous un accompagnement particulier pour les enfants en situation de handicap ?

- Oui Non

Précisez.....

Envisagez-vous des formations particulières pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

- Oui Non

Précisez.....

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

.....

Enfants de moins de 6 ans

Pour les enfants de moins de 6 ans, un lieu de repos est-il prévu ?

Oui Non

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

.....

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

.....

De quelle façon l'accueil organisé le mercredi valorise-t-il le territoire auprès des publics accueillis
(Découverte du territoire, environnement, partenariats avec des établissements culturels sportifs, sites naturels, etc....

.....

Modalités diverses

Budget de fonctionnement du périscolaire :

Exemple de tableau :

Budget de fonctionnement		
	Recettes	Dépenses
Prestation CAF / CEJ		
Participation des parents		
Participation commune		
Charge salariale		
Achat fournitures		
Restauration		
Formation		
Prestataires extérieurs		
Total		

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?

.....

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce

choix ?

- Inscription à la journée
- Inscription à la demi-journée
- Inscription à l'activité
- Aucune inscription
- Autre, précisez :

Raisons :

Contribution financière des familles le cas échéant pour le temps extrascolaire ?
.....

Quels sont les moyens alloués à l'équipe pédagogique extrascolaire pour organiser et évaluer l'accueil?
.....

Existe-t-il un lien entre les activités extrascolaires du mercredi et celles organisées pendant les vacances ?

- Oui
- Non

Précisez :

Existe-t-il un lien entre les accueils organisés pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire et ceux proposés pour les collégiens et lycéens (club ado, accueil de jeunes etc.)

- Oui
- Non

Précisez :

Évaluation du projet

Périodicité de l'évaluation (Obligatoire pour le renouvellement)
.....

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés). Les outils d'évaluation et les indicateurs retenus doivent être définis en amont, le bilan permettra de rendre compte de l'atteinte ou non des objectifs éducatifs proposés.

Décret du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial :

« Article 3

L'évaluation de l'expérimentation prévue au I de l'article 2 fait l'objet, six mois avant son terme, d'un rapport réalisé par le comité de pilotage mentionné à l'article L.551-1 du code de l'éducation réunissant l'ensemble des partenaires du projet éducatif territorial signataires de la convention mentionnée au I de l'article 1^{er} et transmis au préfet de département et au recteur d'académie(...) »

6

Dans quel cadre juridique s'inscrit le temps d'accueil collectif de mineurs?

	Accueil de loisirs périscolaire, dès lors qu'il y a école dans la semaine		Garderie périscolaire
	Accueil de loisirs classique	Accueil de loisirs assoupli dans le cadre d'un PEDT	Dans le cadre d'un PEDT Ne rentre pas dans le « plan mercredi »
Cadre réglementaire	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) Décret n°2013-707 du 2 août 2013 – convention PEDT	Les engagements concernant la sécurité des mineurs sont définis dans le PEDT.
Taux d'encadrement + 4h par jour	Au minimum : 1 encadrant pour 8 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 12 enfants de 6 ans et plus	Au minimum : 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 14 enfants de 6 ans et plus	Se rapprocher de: 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 18 enfants de 6 ans et plus
Taux d'encadrement - 4h par jour	Au minimum : 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 14 enfants de 6 ans et plus	Au minimum : 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 18 enfants de 6 ans et plus	Se rapprocher de: 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6 ans 1 encadrant pour 18 enfants de 6 ans et plus
Durée d'ouverture	2 heures minimum d'accueil par journée de fonctionnement	1 heure minimum d'accueil par journée de fonctionnement	Pas de durée minimale
Intervenant extérieur	Non comptabilisé dans les taux d'encadrement	Comptabilisé dans les taux d'encadrement	Comptabilisé avec les encadrants

Fonctionnement de votre ACM déclaré

Jours de fonctionnement	Plus de 4h consécutives par jour	Moins de 4h consécutives par jour
Lundi-mardi-jeudi-vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lundi-mardi-jeudi-vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi (Plan mercredi)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garderie périscolaire (non déclarée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7 Procédure de signature

Informations complémentaires pour la procédure de signature du PEDT:

Faire parvenir à la DDCS de Meurthe-et Moselle les documents suivants :

- Évaluation du précédent PEDT
- Nouveau PEDT en 1 exemplaire (utiliser ce document)
- Convention en deux exemplaires déjà signée par le Maire ou le président de l'EPCI (l'administration en conservera 1)

La convention sera signée après validation de votre PEDT par la commission de lecture du GAD qui se réunira en septembre.

8 Vous souhaitez nous contacter ?

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Service Jeunesse, Education Populaire et Sports

Delphine DEMARET

Conseillère technique et pédagogique – Accompagnement technique et pédagogique

Mail delphine.demaret@meurthe-et-moselle.gouv.fr

03.57.29.12.84

Celine PREVOST

Responsable administrative Accueils collectifs de mineurs - télé-procédure

Mail celine.prevost@meurthe-et-moselle.gouv.fr

03.57.29.12.85

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Julien SPONEM

Mail julien.sponem@ac-nancy-metz.fr

03.83 93 56 20

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Pour joindre le **conseiller technique** d'action sociale de votre territoire

Mail ctas.cafnancy@caf.cnafmail.fr

9
Fiche de synthèse de votre PEDT

- Nombre total d'enfants scolarisés sur le territoire :
- Organisation du temps scolaire sur 4 jours Oui Non
- Organisation du temps scolaire sur 5 jours Oui Non
- Le comité de pilotage se réunit au moins 2 fois par an Oui Non
- Au plan local, le comité de pilotage veille à la complémentarité éducative des temps de l'enfant Oui Non
- L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est déclaré Oui Non
- N° organisateur :
- Effectif maximum d'enfants déclarés sur l'ACM :
- Les publics spécifiques ou à besoins particuliers sont pris en compte dans le PEDT Oui Non
- Des actions de formations sont prévues Oui Non
- Les activités sont payantes Oui Non
- Une évaluation du PEDT est prévue Oui Non
- Les partenaires sont inscrits dans le PEDT Oui Non
- Les partenaires sont signataires de la convention Oui Non
- La convention signée par le maire est jointe (2 exemplaires) Oui Non